



Le 7 AVR 2026

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira le **VENDREDI 24 AVRIL 2026 A 20H00 AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.**

**Le Maire,**  
  
**Bruno BESCHIZZA**